



DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le

ID : 029-242900645-20210930-DE\_82\_2021-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 30 septembre de l'An Deux Mille Vingt et un à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 24/09/2021, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, ANDASMAS Anissa, STEFANUTTI Isabelle, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, CLEMENT Isabelle, DREANO Christelle, LAOUENAN-LE LEC Françoise, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Pouvoirs :  
ABGUILLERM Christian, pouvoirs à ANDASMAS Anissa  
GUET François, pouvoirs à GRIJOL Christian  
MANNEVEAU Julie, pouvoirs à KERVAREC Ronan  
POULMARC'H Bertrand, pouvoirs à Dominique TILLIER  
GUILLEMOT André, pouvoirs à LE MOIGNE Philippe

Secrétaire de séance : Ronan KERVAREC

### Délibération N° DE 82-2021

**Objet : Bâtiments à vocation économique de Pouldavid -  
Location temporaire – ADNP QUAD FILMS**

### Rapporteur : Marc RAHER

Suite à la délibération du Conseil communautaire du 20 février 2021, Douarnenez communauté est devenu propriétaire le 6 juillet 2021 de l'ensemble immobilier bâti à usage d'atelier industriel situé dans la zone industrielle de Pouldavid, appartenant auparavant à la société LE GUELLEC.

Pour rappel cet ensemble immobilier est composé des trois parcelles contigües cadastrées BI n°50, 51 et 52 représentant une surface totale de 9 000 m<sup>2</sup>, sur lesquelles sont édifiés cinq bâtiments industriels dénommés A à E, de diverses époques et d'états différents pour une surface bâtie totale de 5 000 m<sup>2</sup>.

Dans l'attente d'un futur aménagement et d'une réhabilitation du lieu, Douarnenez Communauté a été sollicitée mi-juillet par la société ADNP QUAD FILMS pour une mise à disposition d'une partie de l'un des bâtiments, et ce dans le cadre du prochain tournage d'un film long métrage en pays de Douarnenez. Cet espace serait dédié notamment au travail de fabrication des décors du film.

Après visite sur site fin juillet, la conception du bâtiment B correspondait parfaitement à leurs besoins, sans pour autant occuper toute la surface offerte par ce bâtiment. Ainsi au regard de leur demande, il leur a été proposé d'occuper une partie de ce bâtiment B composée de 600 m<sup>2</sup> en partie Atelier et 100 m<sup>2</sup> en Espace Bureaux / Sanitaire.

Cette occupation est sollicitée pour une durée de trois mois à compter du 16 août 2021. Le tarif d'occupation proposée à ADNP QUAD FILMS est de 2 000 € HT mensuel.

**Vu l'avis favorable du bureau du 20 septembre 2021,**

**Il est proposé :**

- **De donner son accord pour la mise à disposition temporaire d'une partie du bâtiment B du site de Pouldavid à la SAS ADNP QUAD FILMS aux conditions susmentionnées,**
- **D'autoriser le Président à signer la convention d'occupation correspondante.**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.**

**Fait et délibéré le 30 septembre 2021.**

**Le Président,**

**Philippe AUDURIER**

